

PENSION

☐ Mise en Pension

☐ Retour Pension

Une pension est un mouvement de prêt de bovins **entre éleveurs**, qualifiés **INDEMNÉ IBR ET D'ANIMAUX NON IPI**. Ces animaux doivent obligatoirement retourner dans leur cheptel d'origine à la fin de la période de pension.

Attention bovin hors-département : Les bovins qui proviennent d'un autre département et qui rentrent en pension en Haute Loire doivent réaliser une prise de sang dans les 15 jours avant départ si transport direct ou faire réaliser une prise de sang 16 jours après l'introduction (Kit dérogameur : IBR/BVD/Besnoitiose).

Coordonnées de l'élevage PROPRIÉTAIRE

N° de Cheptel : _ _ _ _ _

Nom

Commune

➤ Je déclare le retour de pension de mes bovins ☐

➤ Pour les propriétaires hors-département, je déclare avoir isolé mes bovins et fait réaliser une prise de sang dans les 15 jours avant la mise en Pension (*les résultats doivent être fournis avec ce document*) ☐

Coordonnées de l'élevage PENSION

N° cheptel : 43 _ _ _ _ _

Nom :

Commune du lieu de pension :

➤ Je déclare prendre en pension des bovins issus :
☐ d'un seul cheptel ☐ de plusieurs cheptels

➤ Je déclare que les bovins pris en pension, issus de plusieurs cheptels, seront en contact : ☐ Oui ☐ Non
Pour les mélanges de cheptels et les taureaux, nous vous recommandons un Kit Intro

Date début de pension : Date envisagée de fin de pension :

Nous soussignons :

- avoir ce jour mis et/ou pris en pension le(s) bovin(s) de la liste ci-dessous,
- que le véhicule a été préalablement lavé et désinfecté,
- que, pendant le transport, aucun autre bovin n'a été en contact avec ces bovins,
- que le transport entre les deux élevages s'est effectué sans rupture de charge.

Nombre de bovins : _____ (en cas de nécessité, remplir une liste au dos)

N° national d'identification des bovins

Nous soussignons respectivement que le transport entre les deux élevages s'est effectué ce jour, le, sans rupture de charge par (Nom/Prénom)

☐ Éleveur propriétaire ☐ Éleveur pension ☐ Transporteur tiers

En vertu de quoi, en tant qu'éleveur introducteur de ce(s) bovin(s), Mr ou Mme..... demande à déroger au contrôle sanguin IBR et BVD d'introduction ou de valider le kit dérogameur réalisé avant mise en pension et accepte par avance les éventuels contrôles du GDS.

Signature de l'éleveur propriétaire

Signature de l'éleveur pension

L'ASDA est à transmettre avec ce document(+ résultats d'analyses si nécessaire) dans les 7 jours suivant la date de mise ou de retour de pension

au : GDS de HAUTE-LOIRE – 80 bis avenue de Vals, CS20067 VALS – 43009 LE PUY EN VELAY CEDEX

Tél : 04.71.09.35.36 - Mail : gds43@reseaugds.com

Pensez à déclarer l'entrée et la sortie du bovin au service d'identification dans les 7 jours suivant la date du mouvement.